



# Demande d'inscription à la Galerie Virtuelle

## Modalités d'exposition dans la galerie virtuelle du site internet du Salon du Pastel en Bretagne :

Être membre de l'association, à jour de sa cotisation et avoir participé à une exposition du Salon du Pastel en Bretagne, dans l'année en cours ou l'année précédente (donc avoir passé l'épreuve d'un jury de sélection).

Payer annuellement une somme de 4€ par oeuvre exposée, pour contribuer à la maintenance de la galerie. Le bordereau d'inscription est à envoyer par courrier avec le règlement par chèque à l'ordre de «**Salon du Pastel en Bretagne**» à l'adresse : **5 Vaux, 36600 Lye, France** et à envoyer également par mail avec des photos numériques de bonne qualité (900x600 pixels au moins) à l'adresse mail suivante : patricebourdinpastel@orange.fr.

Le nombre maximum d'oeuvres exposées est limité à 5, dans un premier temps.

L'association se réserve le droit de refuser une oeuvre qui ne correspondrait pas aux critères appliqués lors de la sélection du Salon.

Toute modification apportée au cours de l'année concernant la galerie virtuelle, implique la réalisation des points cités ci-dessus.

En signant ce document, je déclare avoir pris connaissance de ce règlement.

A ....., le ..... Signature: .....

*Les champs ci-dessous sont à remplir directement dans votre ordinateur afin de faciliter sa lecture postérieurement. Une fois rempli vous pouvez l'enregistrer puis l'imprimer.*

<b>Prénom</b>		<b>NOM</b>	
<b>Adresse</b>			
<b>Code Postal</b>		<b>Ville</b>	
<b>Tel. Fixe</b>		<b>Tel. Portable</b>	
<b>E-mail</b>			
<b>N° Siret</b>			

<b>Titre de l'oeuvre</b>	

Total à payer (4 euros par tableau exposé)